



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-099**

**\* \* \***

**Objet :**

**Demande de subvention : AAP énergie 2014 – Création  
d'un réseau de chaleur**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le projet de création d'un réseau de chaleur et d'un système de chauffage par pompe à chaleur sur eaux grises. Ce procédé permettra, dans un premier temps, de chauffer deux serres communales d'autoproduction de fleurs et dans un deuxième temps, la production d'énergie thermique pour le chauffage des bâtiments communaux.

Ce système offrira aussi la possibilité de revendre l'énergie ainsi produite.

Des sondes géothermiques verticales seront mises en œuvre en complément et en secours.

Le projet est évalué à 3 471 600 € HT

• Chauffage des serres	171 600 €
• Chauffage des bâtiments communaux	2 240 000 €
• Pompe à chaleur / réseaux hydrauliques en chaufferie	810 000 €
• Maîtrise d'œuvre et ingénierie	250 000 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver l'avant-projet sommaire tel qu'il est présenté et de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de toutes les collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR – 6 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire tel qu'il est présenté
- **SOLLICITE** des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de toutes les collectivités susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.